

ORGANISATION DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

I – Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2018 (en même temps que la discussion générale du projet de loi de programmation des finances publiques)

1. La discussion de la première partie du projet de loi de finances (PLF) aura lieu du **mardi 17** au **lundi 23 octobre**.

2. La **discussion générale commune** sera de 3 heures.

3. Le débat sur le **budget européen** – par le biais de l'examen de l'article 27 du PLF relatif au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne – fera l'objet d'un débat spécifique, le **lundi 23 octobre**.

4. Les explications de votes communes et le **vote** sur le **projet de loi de programmation des finances publiques** et sur l'**ensemble de la première partie du PLF** auront lieu le **mardi 24 octobre**, après les questions au Gouvernement.

II – Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018

1. Cette discussion aura lieu du **mardi 24** au **vendredi 27 octobre** inclus (avec une suite éventuelle le **lundi 30 octobre**).

2. La **discussion générale** sera organisée sur 3 heures.

3. Le **vote solennel** aura lieu le **mardi 31 octobre**, après les questions au Gouvernement.

III – Discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2018

1. L'examen de la seconde partie du PLF débutera le **mardi 31 octobre**.

La commission des finances a établi, en fonction de la nomenclature des missions, la **liste des 25 discussions budgétaires** (ANNEXE 2), qui seront toutes examinées en commission élargie. Il appartiendra ultérieurement à la Conférence des Présidents de fixer la date des réunions des commissions élargies.

Les séances publiques seront toutes organisées en quatre phases :

- propos liminaire du *Gouvernement*, d’une durée de 5 minutes ;
- interventions des *rapporteurs spéciaux* et des *rapporteurs pour avis*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention des porte-parole des *groupes*, chacun pour 5 minutes ;
- une séquence de *questions-réponses* (2 minutes pour chaque question et 2 minutes pour chaque réponse). Pour l’ensemble de la seconde partie, la répartition des questions sera donc la suivante :

La République en Marche	20 questions
Les Républicains	8 questions
Mouvement Démocrate et apparentés	7 questions
Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants	6 questions
Nouvelle Gauche	6 questions
La France insoumise	5 questions
Gauche démocrate et républicaine	5 questions
Non-inscrits	5 questions

Chaque discussion budgétaire s’achève par le *vote des crédits* et, éventuellement, des *articles rattachés*, précédé le cas échéant de l’examen des amendements.

2. La discussion des **articles non rattachés** aura lieu à partir du jeudi 16 novembre.

3. Le **vote solennel** sur l’ensemble du PLF aura lieu le **mardi 21 novembre**.

4. L’**adoption définitive** du PLF devra intervenir **au plus tard le vendredi 22 décembre**, date qui correspond à l’échéance du délai constitutionnel de 70 jours qui court à compter du lendemain de la transmission de la lettre récapitulative des annexes ⁽¹⁾ (ANNEXE 1).

(1) La lettre récapitulative des annexes au projet de loi de finances pour 2018 devrait être transmise le vendredi 13 octobre 2017 (ANNEXE 1).

ANNEXE 1

DÉLAIS CONSTITUTIONNELS ET ORGANIQUES

1. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 3 octobre 2017
Lettre récapitulant la liste des documents distribués	vendredi 13 octobre 2017
Point de départ des délais	samedi 14 octobre 2017
Expiration du délai de 40 jours (première lecture à l'Assemblée)	mercredi 22 novembre 2017 (à minuit)
Réunion de la commission mixte paritaire et navettes ultérieures	du mardi 12 au jeudi 21 décembre 2017
Expiration du délai de 70 jours	vendredi 22 décembre 2017 (à minuit)

2. PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2018

Dépôt du projet	lundi 16 octobre 2017 ⁽²⁾ (au plus tard)
Expiration du délai de 20 jours (première lecture à l'Assemblée)	dimanche 5 novembre 2017 (à minuit)
Expiration du délai de 50 jours	mardi 5 décembre 2017 (à minuit)

(2) *L'article L.O 111-6 du code de la sécurité sociale dispose que le projet de loi de financement de la sécurité sociale est déposé « au plus tard le 15 octobre, ou, si cette date est un dimanche, le premier jour ouvrable qui suit ».*

ANNEXE 2
LISTE DES DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES – PLF 2018

Intitulé des discussions budgétaires	Intitulé des discussions budgétaires
1) Action extérieure de l'État	17) Médias, livre et industries culturelles ; compte spécial : Avances à l'audiovisuel public
2) Administration générale et territoriale de l'État	18) Outre-mer
3) Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ; compte spécial : Développement agricole et rural	19) Recherche et enseignement supérieur
4) Aide publique au développement ; compte spécial : Prêts à des États étrangers	20) Relations avec les collectivités territoriales ; compte spécial : Avances aux collectivités territoriales
5) Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	21) Santé
6) Cohésion du territoire	22) Sécurités ; compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers
7) Conseil et contrôle de l'Etat ; Pouvoirs publics ; Direction de l'action du Gouvernement ; Investissements d'avenir ; budget annexe : Publications officielles et information administrative	23) Solidarité, insertion et égalité des chances
8) Culture	24) Sport, jeunesse et vie associative
9) Défense	25) Travail et emploi ; compte spécial : Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage
10) Écologie, développement et mobilité durables ; budget annexe : Contrôle et exploitation aériens ; comptes spéciaux : Aides à l'acquisition de véhicules propres ; Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ; Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs ; Transition énergétique	
11) Économie ; comptes spéciaux : Accords monétaires internationaux ; Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	
12) Engagements financiers de l'État ; Remboursements et dégrèvements ; comptes spéciaux : Participation de la France au désendettement de la Grèce ; Participations financières de l'État ; Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	
13) Enseignement scolaire	
14) Gestion des finances publiques et des ressources humaines ; Action et transformation publiques ; Crédits non répartis ; Régimes sociaux et de retraite ; comptes spéciaux : Gestion du patrimoine immobilier de l'État ; Pensions	
15) Immigration, asile et intégration	
16) Justice	